



Compte-rendu de la CGT du Comité Social d'Administration de la DRIEAT IF du 03 octobre 2023

Réponses de l'administration à notre déclaration préalable

- les demandes du Conseil Régional d'Île de France relatives à un choc de décentralisation ne s'appuient pas sur des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et la loi 3DS en tant que telle ne permet pas de répondre favorablement à ces demandes.

=> Pour la CGT, même si les demandes de la région Île de France nécessitent effectivement de nouvelles mesures législatives et réglementaires, l'État ne nous a pas habitués à renforcer son action mais plutôt à se décharger de ses responsabilités sur les collectivités locales. Il vaut mieux prévenir que guérir et nous restons opposés à tout transfert supplémentaires des compétences de l'État.

- Les sujets du télétravail et du rapport social unique seront traités dans l'ordre du jour.

POINT 1 : approbation du procès-verbal du CSA du 4 avril (pour avis)

Le procès-verbal du CSA du 4 avril n'appelant pas de remarque des organisations syndicales, il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : jours de RTT collectifs 2024 (pour avis)

L'administration propose de retenir comme jours de RTT collectifs pour 2024 les dates des vendredi 10 mai (ascension) et 16 août 2024 (assomption).

Les jours de RTT collectifs sont votés à l'unanimité.

=> Il s'agit des seuls « ponts » en 2024.

POINT 3 : planification équipement télétravail (pour information)

L'équipement des agent-e-s en matériel pour le télétravail est en cours selon les disponibilités budgétaires. Un rappel général a été fait concernant la déclaration les horaires de télétravail par les agent-e-s.

Il est également prévu la dématérialisation de la demande de télétravail.

A la demande des organisations syndicales, le sujet des agent-e-s à quatre jours de télétravail et notamment de leur dotation en équipement est abordé. Si les agents en situation de handicap sont bien pris en compte, ce n'est pas le cas pour les agent-e-s qui obtiennent quatre jours de télétravail pour raisons médicales.

En ce qui concerne l'équipement des télétravailleuses et télétravailleurs, il est prévu à la demande des agent-e-s la remise d'un clavier, d'une souris et d'un téléphone ou d'une carte SIM.

Les écrans supplémentaires de 22 pouces ne peuvent être demandés qu'à partir de 2 jours de télétravail par semaine, la dotation en écrans de 27 pouces dès le premier jour de télétravail étant réservée aux agents dont les missions particulières le nécessitent.

=> Pour la CGT, l'équipement en écran supplémentaires à partir de deux jours de télétravail par semaine ne peut être qu'une étape et nous revendiquons à terme l'équipement de tous les télétravailleurs et télétravailleuses. Néanmoins il est à signaler que nous avions revendiqué des équipements supplémentaires depuis longtemps déjà et qu'il s'agit d'une revendication partiellement satisfaite, surtout en ce qui concerne les agent-e-s exerçant des missions particulières ! Nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin et continuerons de demander des équipements supplémentaires pour tou-te-s les agent-e-s en télétravail et notamment des sièges ergonomiques pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques.

POINT 4 : Rapport Social Unique (pour information)

La rapport social unique qui permet de nous présenter des éléments d'information sur la pyramide des âges de la DRIEAT-IF, le nombres d'accidents de travail, le nombres de promu-e-s, les mouvements de personnels, et d'autres indicateurs, nous a été présenté.

=> La CGT note que la relève n'est pas assurée par les plus jeunes si l'on en croit la pyramide des âges, que les accidents de travail ou de service sont en hausse et qu'il y a toujours plus de 36 696 heures écrêtées à la DRIEAT IF.

Nous rappelons notre opposition à la réforme des retraites et notre revendication de la retraite à 60 ans qui permettra d'assurer la relève par les plus jeunes dans le privé comme dans la fonction publique, notre combat permanent pour l'amélioration de la sécurité des agent-e-s, et notre revendication sur la possibilité de faire don des heures écrêtées aux parents d'enfants malades.

Questions diverses

- Déménagements à l'UD 92 : l'administration a été informée que les agent-e-s de l'UD 92 faisaient eux-mêmes la manutention des armoires.

=> Encore une planification de déménagement ni faite ni à faire !

- Retraites des OPA : nos collègues OPA ne perviennent pas à avoir des informations sur leurs futures retraites.

=> Si le centre s'occupant des retraites des OPA préfère traiter les dossiers que répondre aux demandes d'information, c'est sans doute parce que ses effectifs ne sont pas suffisants. Il est indispensable que les OPA puissent être informés sur leurs retraites et nous revendiquons des effectifs suffisants pour s'en occuper.

- problème de versement de l'allocation enfant handicapé (APEH) : cette allocation mensuelle qui doit pourtant être versée mensuellement tarde à être versée. L'administration s'engage à s'en occuper.

=> Pour la CGT, il est inadmissible que les incidents qui touchent les plus vulnérables ne soient pas réglés plus rapidement et de manière plus fluide.

- Mutations à la DIRIF : le fait qu'un des postes de la DIRIF ait été publié au concours sans être proposé au tour de mutation est une erreur selon l'administration.

=> Pour la CGT, si l'erreur est humaine, ce genre d'erreur ne devrait pas arriver, et nous revendiquons que les mutations des agents soient à nouveau examinées en CAP.

- Maintien de la rémunération en cas de mobilité (garantie mobilité) : il y a besoin d'une convention entre les deux ministère si l'organisme ou l'administration d'accueil dépend d'un autre ministère.

- Frais de déplacement non prévus sur la commune de Paris et les communes limitrophes : c'est à l'organisateur ou l'organisatrice de la réunion de prévoir des tickets pour que les personnes participant à des réunions à la Défense puissent accéder aux cantines du ministère sans payer « plein pot ». Le problème du manque de restaurant administratif au CVRH de Paris subsiste.

=> Il n'est pas normal que nos collègues de Paris et de Vincennes ne puissent pas être remboursés de leur frais de repas lorsqu'il viennent au CVRH de Paris s'il n'y a pas de convention entre le CVRH et les restaurants administratifs environnants. Nous demandons à ce que les dispositions réglementaires en vigueur soient modifiées dans un sens favorable aux agent-e-s.

- Subventions repas 77 et 92 : le secrétariat général de la DRIEAT IF est en train de faire le point sur l'ensemble des cantines accessibles aux agent-e-s de la DRIEAT IF.

=> Pour la CGT, cela fait longtemps déjà que les problèmes ont été soulevés et que l'harmonisation des subventions nous est promise, il serait temps que la situation évolue dans le bon sens pour l'ensemble des agent-e-s de la DRIEAT IF.

- assistance de l'UD 93 par l'UD 94 pour la fiscalité de l'urbanisme : le sujet sera réabordé en CSA spécial Hors-DIRIF.

Les élus-e-s CGT au CSA de la DRIEAT IF